

NONTRON

Bulletin d'informations municipales - Décembre 2017



Le bastion du château



Les fortifications de Nontron

Au Moyen âge (Ve-XVe siècle) Nontron est une ville frontière située entre le Périgord, l'Angoumois et le Limousin. A partir du IXe Siècle Son château-fort assure la surveillance et la protection du sud-ouest de la Vicomté de Limoges. Cette forteresse, déjà présente sous l'ère gallo-romaine, est constituée d'un château fort accolé au XIIe siècle à une église d'architecture romane. Une seconde partie de la ville est fortifiée formant deux enceintes distinctes entourées de fossés.

Deux cours d'eau circulent de part et d'autre de ces fortifications. D'un côté le Bandiat et de l'autre le ruisseau « Rieu Merdansson » (au nom évocateur ...) qui coule à ciel ouvert. Un système de barrages permet de maintenir l'eau dans les fossés pour protéger la forteresse des invasions. Ce ruisseau se déverse dans le Bandiat au faubourg Magnac. Il sera canalisé dans un tunnel sous les basses rues au XIVème siècle, permettant l'expansion urbaine au pied des remparts.

La ville va souffrir de nombreux conflits, assiégée, incendiée et délivrée plusieurs fois jusqu'au XVIe Siècle. Les fortifications devront être renforcées par la construction de murailles, tours carrées et rondes. le bastion surplombe la rivière (Photo de couverture), le donjon d'une dizaine de mètres de diamètre domine le château-fort. le pont levis s'abaisse sur le fossé séparant les deux enceintes. Ce fossé est toujours visible de nos jours, au pied de la tour ronde avenue du Général Leclerc. Le pont en pierre est construit par dessus en 1854, un trésor monétaire est découvert à cette occasion.

Suite page 8





Chères Nontronnaises, Chers Nontronnais,

« Merci Monsieur Le Maire pour cet équipement, pour une fois qu'on pense aux jeunes. »

Tels sont les mots prononcés par un adolescent jouant sur le city parc nouvellement installé près de la maternelle et des logements du lotissement « Les Couteliers ».

Cette spontanéité m'a comblé de joie, elle m'a fait oublier l'espace d'un instant tous les reproches, toutes les critiques, toutes les insultes que peuvent essayer les élus...

Cette jeunesse trop souvent oubliée...

Et pourtant notre rôle est bien d'œuvrer pour offrir aux jeunes des outils pour comprendre la société dans laquelle nous vivons, et les aider à y prendre toute leur place.

La commune et la communauté de communes construisent ensemble ces parcours où la création artistique, culturelle et la réflexion, suscitent l'esprit critique, participent à leur émancipation et les aident à vivre leur trajectoire scolaire avec reconnaissance et estime de soi.

Avec le Conseil Départemental, nous garantissons en direction de l'enfance et de la jeunesse un maillage territorial d'accès à l'éducation, aux sports, à la culture et luttons ainsi contre la fracture territoriale qui sépare les ruraux des urbains. Quelques exemples :

Bibliothèques en réseaux.

Raid et Stages sportifs.

Festival « A nous les vacances ».

Subventions aux associations sportives et culturelles.

Mais ces mises en œuvre avec des politiques communes et coordonnées pour la jeunesse n'ont de sens que, si et seulement si, elles sont accompagnées d'une réflexion sur la mobilité et l'accès aux nouvelles technologies.

Ces deux enjeux majeurs permettront à terme de développer et d'intensifier notre économie afin d'attirer de nouvelles familles et leurs enfants, source pour nous de revitalisation rurale.

Au-delà de ces considérations, l'ensemble de nos politiques doivent s'inscrire dans un meilleur avenir pour nos enfants, et pour ma part l'enjeu environnemental est primordial.

« La Vrai générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent » Albert Camus.

En ce mois de décembre propice aux enfants, la municipalité se joint à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année.

Pascal Bourdeau

Maire de Nontron

Vice-Président du Conseil Départemental





Les séances se succèdent avec son public fidèle et attentif qui s'intéresse aux débats et décisions de la vie communale. Depuis Juin dernier quatre assemblées se sont tenues.

Lors de la **séance du 28 Juin 2017**, ce sont les **grands travaux, l'intercommunalité, la tarification de services** et les **aides aux associations** qui ont été abordés. Le transfert de la contribution obligatoire des communes au financement du service départemental d'incendie et de secours (contingent incendie) a été voté à l'unanimité. Mais cette charge se retrouvera pour Nontron car elle sera déduite des attributions de compensations versées par la Communauté de communes. Cela représente par habitant 55 € pour Nontron contre 24 € pour les autres communes du territoire. Par ailleurs afin de réaliser le **projet d'aménagement du quartier du Champ de Foire** suite à la construction de dix pavillons par Dordogne Habitat, l'entreprise EUROVIA a été retenue à l'unanimité pour le lot VRD à 499 301 € TTC et l'entreprise KASO pour le lot terrain multisports (city Park) à 44 915 € TTC. Ce fut ensuite l'heure d'approuver le **bilan de l'opération de reconstruction du centre d'incendie et de secours** présenté par la SEMIPER, assistant à maîtrise d'ouvrage, d'un coût final de 2 267 064 € TTC avec les contributions de l'Etat, du SDIS et de toutes les Communes bénéficiaires de ce service, un bâtiment durable et de qualité ayant été édifié intégrant des coûts de fonctionnement moindres. A cette occasion le Maire a rappelé l'importance du rôle des sapeurs pompiers bénévoles et a remercié les chefs d'entreprises dont les employés sont volontaires et qui facilitent leur mise à disposition de ce service public. Concernant les **tarifs des cantines**, a été approuvée avec une abstention dans l'opposition, une nouvelle grille simplifiée passant de neuf à cinq tarifs. Est désormais retenu un barème de deux tranches faisant référence à la ligne 14 de l'avis d'imposition sur le revenu, soit de 0 à 1 200 € ou plus de 1 200 € avec des tarifs de repas par enfant de 2,55 € ou de 3,50 €. Des **tarifs de mise à disposition de mobilier ont été fixés** : pour les demandes de tables et de bancs auprès de la Commune pour des manifestations privées ou publiques, a été instauré un tarif de location de 1 € par mobilier loué pour les particuliers avec une caution de 150 € pour l'ensemble, les associations n'étant astreintes qu'au dépôt de garantie de 150 €. Seuls les résidents de Nontron peuvent accéder à cette location. Depuis l'acquisition de **vélos à assistance électrique destinés au public** des **tarifs de locations** devaient être mis en place : ce fut chose faite avec l'adoption des conditions de mise à disposition : 15 € le week-end, 40 () pour 7 jours, 10 € la journée avec bien sûr une caution fixée à 200 € par vélo. Enfin une première enveloppe d'**aides aux associations** a été allouée de 29 425 € répartie équitablement sur les secteurs culturel, sportif, social ou caritatif, entre 12 associations bénéficiaires en retenant leur implication dans l'animation locale, la nature de leur activité, et l'importance du nombre d'adhérents.

L'importante **séance extraordinaire du 3 Août 2017** fut quant à elle, consacrée aux **affaires scolaires**. C'est bien studieusement que le Maire Pascal BOURDEAU et les conseillers municipaux de Nontron se sont alors réunis au beau milieu de l'été pour examiner la question de la modification des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2017/2018 suite au décret paru le 27 Juin 2017 modifiant le code de l'éducation nationale sur l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Jusqu'à présent le principe était que la semaine scolaire comportant 24 heures d'enseignement soit répartie sur neuf demi-journées organisées les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin. Dès que le projet de réforme a été connu les maires du territoire de la communauté de communes du Périgord Nontronnais s'étaient exprimés dans leur ensemble pour la mise en œuvre dérogatoire de la semaine scolaire sur quatre jours, s'appuyant sur une enquête réalisée auprès des familles du territoire. 90% d'entre elles étaient favorables au retour à la semaine de quatre jours dont 88% dès l'année scolaire 2017/2018. L'avis du conseil d'école regroupant les trois écoles de Nontron ayant été recueilli, le Conseil municipal de Nontron a donc décidé à l'unanimité de fixer l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours à partir de la prochaine rentrée du 4 septembre 2017. La direction des services de l'éducation nationale de la Dordogne a confirmé cette décision dès lors que l'organisation des transports scolaires le permettait par ailleurs.



Dans la continuité **le conseil municipal s'est retrouvé le 29 août 2017**. C'était une rentrée avant l'heure qui a réuni les élus du Conseil municipal de Nontron sous la présidence de Pascal BOURDEAU. Les élus ont approuvé à l'unanimité, opposition comprise, la quasi-totalité des dossiers défendus par le Maire. Mais les conseillers se sont inquiétés du risque de non renouvellement du dispositif des contrats aidés d'accompagnement dans l'emploi, conduisant à fragiliser la situation de leurs bénéficiaires et confrontant les communes, aux ressources décroissantes, à des difficultés de recrutement. Ils ont quand même décidé de demander le renouvellement d'un emploi dans ce cadre. Dans un autre registre des réaménagements de voirie étant nécessaires et une étude préalable sur l'état de réseaux d'assainissement ayant conclu à des anomalies sur trois secteurs, le Conseil municipal a décidé d'engager un programme de réfection et de mise en conformité de ces réseaux avenue de la Gare, rue Font-Charlepe et rue de la Croizette, confiant la maîtrise d'œuvre à SOCAMA et sollicitant toutes les aides financières possibles. Par ailleurs, la situation financière sensible a amené les élus à autoriser une ligne de trésorerie dont la commune avait pu se dispenser depuis deux ans, par sa politique d'économies et de rationalisation des dépenses, mais l'encaissement tardif et fluctuant des recettes accroit à nouveau les difficultés. Ensuite, la décision modificative n°1 du budget a été approuvée. Une augmentation du fonctionnement de +20 972 € résultant de quelques recettes supplémentaires a permis ainsi de réduire le déficit prévisionnel. Une diminution de l'investissement de 70 213 € obtenue par une suppression de programme d'équipement, malgré des notifications de subventions sollicitées en début d'exercice, a permis de diminuer le besoin d'emprunt sur 2017. Enfin les aides aux associations ont entraîné quelques débats conduisant finalement à la répartition d'une enveloppe de 15 500 € sur quatre associations, trois élus votants contre.

Enfin, au cours de la **réunion du 18 octobre 2018**, c'est unanimement que les élus municipaux ont voté les dossiers suivants : Tout d'abord la prise d'acte du **rapport d'activité des communautés de communes du Périgord Vert Nontronnais (CCPVN) et du Haut-Périgord (CCHP) pour l'année 2016** avant leur fusion au 1^{er} janvier 2017, qui est une obligation règlementaire par chaque commune membre. Ce rapport décrit les moyens humains et matériels, les actions des services et les investissements engagés ou réalisés par l'intercommunalité. On y apprend que la CCPVN a réalisé 6 432 201 € de dépenses de fonctionnement et 6 451 413 € de recettes et 443 056 € de dépenses d'investissement dont 221 721 € en opérations d'équipement, et 481 717 € de recettes dont 381 339 € concernent les amortissements de biens. Alors que la CCHP a réalisé 2 872 690 € de dépenses de fonctionnement pour 3 003 342 € de recettes et 1 135 045 € de dépenses d'investissement comprenant 563 873 € de programmes d'équipement 49,7 % pour le voirie, et 1 018 735 € de recettes. Au cours de cette séance, **ont été classées dans la voirie communale à la demande du Département plusieurs portions de voies départementales** concernant la RD 87 (rue Picaud), l'accès au cinéma et à l'unité d'aménagement depuis la RD 675, la rue Carnot, la rue du XI novembre jusqu'à la rue de Périgueux ce qui ne sera effectif qu'à l'issue des travaux encore non achevés. Ensuite, suite à la défaillance d'un prestataire, le projet de toiture **photovoltaïque à la Maison des Sports** a été confié à l'entreprise Habitat Concept Solaire, réalisatrice du même projet au clubhouse du stade. Par ailleurs a été prise en compte **l'acquisition de biens immobiliers en déshérence par prescription trentenaire**, rue de Périgueux permettant la démolition d'un immeuble en ruine afin d'achever l'aménagement de la voirie et la requalification du quartier. Enfin, une **décision modificative du budget du service d'assainissement collectif** a permis d'intégrer la nouvelle opération de réfection des réseaux avenue de la gare (devant la salle des fêtes), rue Font-Charlepe (tranche ferme) et rue de la Croizette (tranche conditionnelle) pour 325 000 € TTC sans avoir recours à l'emprunt.

NE JETEZ PLUS
VOS BOUCHONS
EN LIÈGE ET SYNTHÉTIQUES !

Donnez vos bouchons
au profit de la lutte
contre le cancer





Le CETA (1), accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada a été ratifié le 15 février 2017 par le parlement européen : cet accord donne la priorité au commerce et aux intérêts privés sur l'intérêt général (2).

La plupart des dispositions du CETA sont applicables de façon provisoire depuis le 21 septembre dernier : cette application, sans consultation des citoyens ni du parlement, est un déni de démocratie.

La ratification ne sera définitive qu'après l'approbation des parlements de l'UE. La date de ratification par l'Assemblée nationale et le Sénat en France n'est pas connue : un référendum serait la meilleure façon d'organiser le débat indispensable.

Le CETA constitue une menace contre la démocratie et la souveraineté nationale. Le mécanisme de protection des investisseurs entraînera pour les Etats des risques de poursuites et de condamnation à verser de lourdes indemnités aux multinationales (3). Les différents processus d'harmonisation des normes permettront aux plus grandes entreprises d'influencer les normes sanitaires, industrielles et environnementales bien en amont du processus législatif.

Le gouvernement français soutient cet accord, malgré les problèmes relevés par la commission d'évaluation nommée le 6 juillet 2017 par le Premier ministre (imprécisions ne permettant pas d'en mesurer les implications futures, absence de référence à la question climatique ce qui le rend incompatible avec l'accord de Paris, menaces pour le secteur agricole et particulièrement pour l'élevage).

Le gouvernement soutient cet accord alors que Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, appelait, dans le cadre de sa fondation, à le dénoncer : Signez la pétition - Stoppez le CETA - fondation-nicolas-hulot.org

Les dommages au climat : l'impact du CETA sur l'environnement sera défavorable en raison notamment de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre entraînée par la hausse des échanges commerciaux.

Les dommages à l'agriculture : plus de 90% des produits agricoles canadiens entreront désormais sans aucun droit de douane sur le marché européen : le Canada aura ainsi un accès à droit nul pour 60 788 tonnes de bœuf contre 7 640 aujourd'hui, 75 000 tonnes de porc contre 12 500, 100 000 tonnes de blé contre 38 853, 8 000 tonnes de maïs contre 1 333.

Les éleveurs souhaitent que le parlement français rejette le CETA: «le gouvernement se prépare à assister la chute de la filière alors qu'il devrait tout mettre en œuvre pour l'éviter» dénonce l'interprofession bétail et viandes (Interbev).

Les dommages à l'emploi : aucun accord de libre-échange n'a jamais permis le développement de l'emploi. Les pertes d'emplois dues à l'ALENA (4) depuis 1994 dépassent le million aux États-Unis et au Canada. Un accord de libre-échange ne favorise en effet que les entreprises les plus puissantes et accélère les processus de fusions/absorptions, d'économies d'échelle en provoquant chômage et délocalisations.

Les accords de libre-échange constituent un réel danger pour l'avenir des territoires ruraux : c'est pourquoi la municipalité de Nontron, comme beaucoup d'autres municipalités, avait décidé le 9 décembre 2014 d'affirmer son opposition à ces projets d'accords. Elle rappelle aujourd'hui son opposition à l'accord CETA en cours de ratification.

(1) Le CETA (accord économique et commercial global) est une étape importante du long processus de mondialisation libérale de l'économie entamé en 1947 avec le GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et poursuivi depuis 1994 par l'OMC (organisation mondiale du commerce).

(2) Il vise, pour faciliter la concurrence, à supprimer les droits de douane entre l'UE et le Canada et la plupart des « barrières non tarifaires » au commerce (normes protectrices dans les domaines tels que l'alimentation, la santé, le climat ou l'emploi).

(3) En 2012 la société suédoise d'énergie Vattenfall a recouru à cette procédure pour réclamer 4,7 milliards de dollars au gouvernement allemand en compensation de la fermeture de ses deux centrales nucléaires, consécutive à la décision d'Angela Merkel d'abandonner l'énergie nucléaire après l'accident de Fukushima.

(4) Accord de libre-échange nord-américain, entré en vigueur en 1994, créant l'une des plus vastes zones de libre-échange au monde avec le Canada, les États Unis et le Mexique.



Le centre hospitalier de Nontron accueille maintenant quatre permanences :

L'UNAFAM

(union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) concentre son action d'information et d'accompagnement au profit des familles ayant à faire face aux troubles psychiques d'un proche. Formations, groupes de paroles et défense des intérêts des familles et des malades dans les instances sociales et médico-sociales ainsi que dans les institutions du Département (hôpitaux). Permanence le dernier vendredi de chaque mois de 14 à 17H, rendez-vous au 06 12 92 59 09 (Accueil téléphonique permanent au 06 07 37 46 74)

AIDES

L'association AIDE de lutte contre le SIDA et les hépatites tiendra une permanence de santé sexuelle. Tél 05 53 54 32 01 - dordogne@aides.org

LIGUE CONTRE LE CANCER

Pour aider les malades sur Nontron, la Ligue Contre le Cancer Dordogne a ouvert un Espace Ligue au Centre Hospitalier de Nontron où les malades atteints de cancer, peuvent, sur rendez-vous, bénéficier d'accompagnements gratuits, rencontres avec une socio-esthéticienne et/ou une psycho-oncologue en contactant directement la ligue.

Tél. 05 53 09 54 45 – cd24@ligue-cancer.asso.fr – www.ligue-cancer.net/cd24

LE PLANNING FAMILIAL

Les écoutantes du Planning Familial 24 accueilleront toutes les personnes en recherche d'écoute et/ou d'information sur la santé sexuelle et la prévention aux risques sexuels tels que les IST, les grossesses non-désirées, la contraception, l'accès à l'IVG, le consentement, les agressions sexuelles, les violences conjugales, l'orientation et l'identité sexuelles. Permanence le premier mardi de chaque mois de 14 à 17h. Tél 05 53 53 11 96.

Le Développement Durable au Centre Hospitalier de Nontron :

Depuis 2010, l'établissement s'est engagé dans une politique de Développement Durable avec la volonté permanente d'établir un dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes :

En interne : patients, résidents, personnels, syndicats.

En externe : familles/proches/entourage, médecins traitants, pouvoirs publics, autres établissements de santé, assureurs, fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires comme la Mairie de Nontron...

La politique environnementale du Centre Hospitalier de Nontron s'articule autour d'un plan d'action annuel, qui prend en compte les aspects suivants :

- ◇ Améliorer la gestion des déchets : réduction à la source, tri, recyclage et valorisation des déchets produits : 22 filières de tri sont identifiées dans l'établissement ;
- ◇ Encourager la réduction des consommations d'eau, d'électricité et de gaz ;
- ◇ Veiller à un traitement efficace des effluents liquides et gazeux : les autorisations sont à jour, les rejets sont conformes à la réglementation en vigueur ;
- ◇ Evaluer l'impact des activités sur l'environnement afin de mettre en place des actions de réduction des impacts carbone : bilan des gaz à effet de serre (BEGES) réglementaire réalisé en interne, tous les 3 ans, projet de « compensation » carbone ;
- ◇ Sensibiliser en continu les professionnels aux éco-gestes au moment de l'accueil des nouveaux arrivants, par la diffusion d'une Charte Eco-Soignant, par la rédaction d'articles dans « La Lettre » trimestrielle de l'établissement, lors de journées ou de semaines à thèmes comme la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) ;
- ◇ Développer une politique d'achat éco-responsable au sein de tous les services : engagement dans la garantie « Mon Restau Responsable® », achat de produits bio, éco-labellisés, achat en gros, livraison sur palette, lessive sans phosphate, diminution de l'usage plastique, remplacement des ampoules par des led, piles rechargeables, utilisation de papier recyclé...

En 2017, Monsieur Christian LAFFARGUE, Directeur du Centre Hospitalier s'est engagé, en partenariat avec le SMCTOM de Nontron et le SMD3, à développer un projet de compostage des bio-déchets (déchets alimentaires ou organiques) produits par l'établissement.

Le Centre Hospitalier de Nontron comprend très peu d'espace verts susceptibles de fournir la matière carbonée (broyat) nécessaire à l'équilibre d'un processus de compostage, d'où le partenariat envisagé avec la ville de Nontron, représentée par Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire de Nontron et Madame Myriam DESPOUYS, Adjointe au Maire. Le compost obtenu pourra être utilisé pour planter des fleurs, des arbres, en paillage...

A noter également que le Centre Hospitalier de Nontron a établi, depuis septembre 2014, une convention de fourniture de denrées alimentaires à titre gracieux avec les Restos du Cœur : elle porte sur la fourniture de barquettes repas produites par les Cuisines Centrales et de produits alimentaires sous emballage en fin de date limite de consommation.

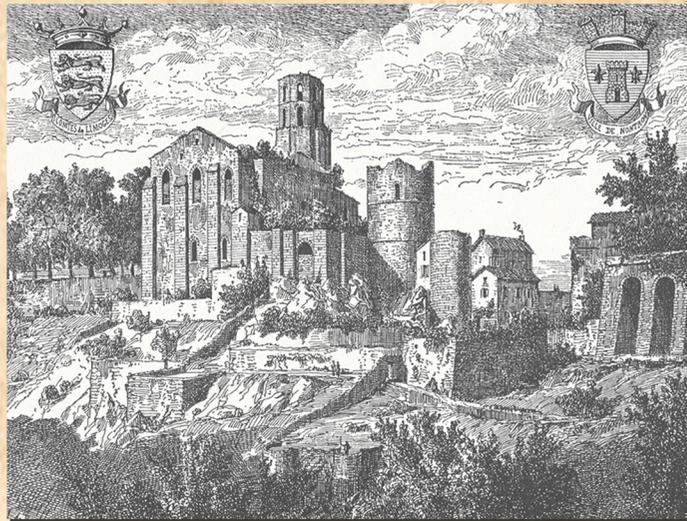
Astrid SOULA, Responsable Développement Durable Centre Hospitalier de Nontron.



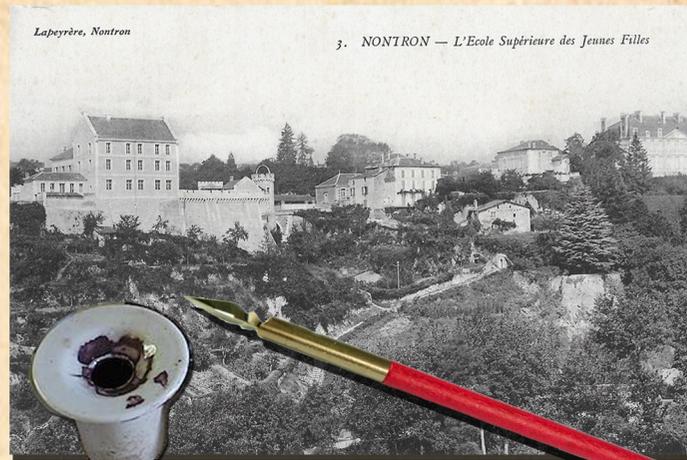
Les fortifications de Nontron

Les défenses sont complétées par les ruelles étroites du quartier disparu du Bragier situé à flanc de colline coté Bandiat. Les fondations de ce quartier forme les terrasses actuelles. Des souterrains permettent le passage entre les deux enceintes et débouchent à l'extérieur. Les coteaux d'Azat et des Pouyaloux (Puy aux loups) faisant face à la forteresse, serviront de campement aux assaillants. En 1569, Coligny cantonne son armée sur cette crête.

La seconde enceinte est nommée quartier du fort, aujourd'hui place des mobiles. Elle est protégée par un large fossé avant la rue du Petit puy de Bayet. Ce fossé, maintenant comblé, n'est plus visible. Il coupe la place de façon rectiligne depuis l'angle nord du château actuel jusqu'aux basses rues sous le Canton. Cette enceinte abrite une seconde fortification Le château des peytavis probablement construit au IXe siècle. Son architecture évolue au XVIIIe siècle pour obtenir sa forme définitive tel que nous la connaissons aujourd'hui. Lui faisant face, une maison fortifiée appelée « fort » donne son nom au quartier. Les rues sont fermées par des portes monumentales dans la partie la plus au nord de la ville. Nontron est aussi protégée par son accès difficile mais les voies romaines antiques sont toujours utilisées. Le réseau très étendu dessert toute l'Aquitaine, un axe Sud-Nord reliant Périgueux à Poitiers passe par Nontron.



*Le château fort de Nontron et l'église Saint-Étienne
Dessin à la plume de Jules De Verneilh d'après la lithographie de M. Delanoue*



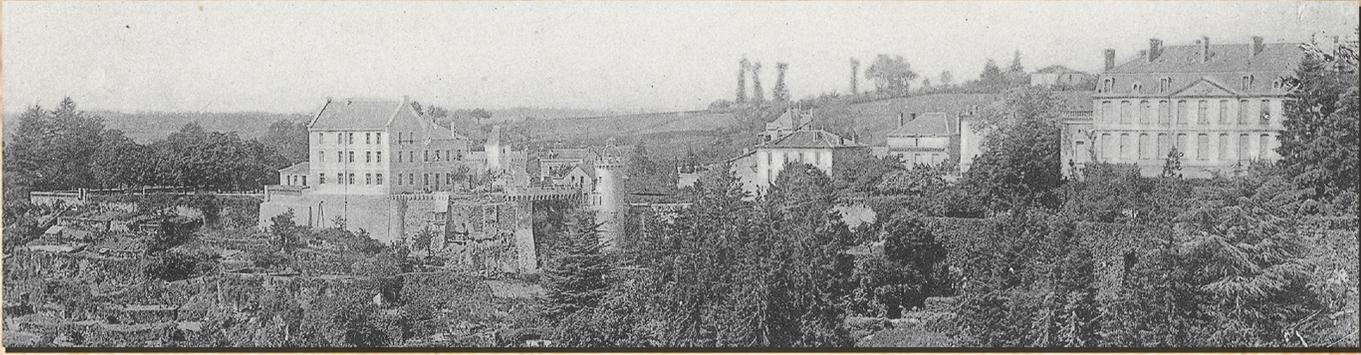
*L'école supérieure des jeunes filles, vue coté Bandiat
bâtie à l'emplacement de l'église Saint-Étienne*

Suite page 9

Sources : Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord - Tome XII 1885 Essai topographique, historique et biographique sur l'arrondissement de Nontron - Commune de Nontron par R. de Laugardière 1885 | Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord - Tome XIII 1886 Causeries archéologiques - Château de Nontron par M. le Baron de Verneilh | La Guienne Historique et monumentale par A. Ducourneau - 1842 | La France pittoresque - Tome premier - Nontron par A. Hugo 1835 | Chroniques Nontronnaises - Du haut du clocher de Nontron par R. Bouet

*La place Saint-Étienne est renommée
Place Paul-Bert en 1887.
Les Nontronnais l'appellent toujours
place de la grande église*





Au XIXe Siècle ces fortifications subiront de profondes modifications. Un vaste chantier d'aménagement transforme le site. L'église Saint- Etienne n'est plus fréquentée à cause de son éloignement et de son accès difficile. Elle est finalement détruite à la poudre à canon. Le château fort est démantelé, les puits sont rebouchés et les escaliers menant à l'extérieur fermés. Le site sera réhabilité par une école dont la cour occupera l'emplacement du donjon.

Début 1900, les murs de soutènement sont consolidés et les créneaux rénovés. L'unique tour conservée sert à l'installation du premier poste électrique destiné à l'éclairage de la ville. L'école des jeunes filles est surélevée d'un étage.

Maintenant fermée, elle a connu des générations de Nontronnaises.

Aujourd'hui le château du XVIIIe accueille des expositions. Une promenade dans son parc permet de rejoindre la Place Paul-Bert avec un arrêt sur son bastion et sa vue sur la vallée du Bandiat.

Le trésor du pont de pierre

En 1854, le pont est construit sur le fossé qui sépare le plateau de la forteresse (place Paul-Bert) et le quartier du fort (Place des mobiles). Lors de ces travaux, un trésor monétaire est mis au jour. Il est composé de 749 pièces. 12 pièces de Flandre, 8 de la maison d'Orange, 23 monnaies françaises du XIIIe siècle, 706 hardi et double hardi du prince Noir, frappés à Limoges en 1370.



L'école de « la grande église », bien connue des Nontronnaises, évoque de nombreux souvenirs.



Bonjour à tous,

Il est difficile en quelques lignes de donner une ambiance, de croquer les mœurs et les humeurs du moment ! Et pourtant, le rouleau compresseur de l'État continue sa route et ce quelque soit le gouvernement et comme toujours le monde rural en fera les frais : moins de présence physique des services publics.....tout sur internet !

Cartes d'identités , passeports , déclarations des revenus , paiement des impôts , cartes grises , permis de conduire.... Hop tout sur internet !

La dématérialisation n'est pas la panacée et un grand nombre de personnes va se retrouver en difficulté , d'autant qu'il faut prendre garde aux sites frauduleux qui nous attendent au coin de la toile.

Nous entrons à l'aveugle dans l'ère du « clic » !

Et pendant ce temps là , à Nontron, l'exil de la pharmacie du centre , la disparition des bancs de la place , la majorité voit ses rangs s'éclaircir , la balayeuse au diesel désespère de sa subvention et si vous voulez sourire un peu , allez à l'école Gambetta.....Là vous découvrirez l'exemple croquignolesque de la stupidité des normes :

Un emplacement handicapé en hauteur avec accès uniquement en marche arrière et suppression du trottoir ! Imaginez Michel Galabru avec sa belle voix rocailleuse dire : « C'est énorme les normes ! »

En conseil , le maire a précisé que cette réalisation était aux normes et qu'il y avait rien à dire !

A quand un label du ridicule ????

Bonne fin d'année 2017,

Pour la Liste Citoyenne, Thierry Dutheil

Chères Nontronnaises, Chers Nontronnais,

Les colonnes qui nous sont habituellement réservées dans ce bulletin municipal demeureront désespérément muettes en ce mois de décembre.

En effet notre proposition d'article n'a pas franchi le cap du comité de lecture et nous a été refusé, trop polémique nous a-t-on rétorqué, pas assez politiquement correct, notre erreur, avoir nommé des personnes, chose que l'on ne doit pas faire, nous en avons pris acte.

Nous aurions pû évoquer un autre thème me direz-vous, ces derniers ne manquant pas , mais nous avons décidé en réaction de nous taire, nous taire mais uniquement pour cette parution, nous n'avons pas l'intention de baisser les bras et nous serons toujours là pour vous représenter.

Notre conviction n'en est que plus forte.

Le groupe « Engagés pour l'avenir »

OBSERVATIONS DU MAIRE

La majorité municipale que je conduis depuis les élections de mars 2014 a pris la décision d'attribuer à l'opposition une page entière d'expression libre dans le bulletin de la commune, alors même que ce n'est pas une obligation pour les communes de moins de 3500 habitants.

Aucune censure n'est exercée sur le contenu des articles de l'opposition, mais l'article dont il est fait mention ci-dessus était une attaque personnelle et nominative contre un agent de la collectivité qui fait valoir un droit statutaire : cet article aurait donc été susceptible de faire l'objet d'un dépôt de plainte.

Le maire, en tant que directeur de la publication, serait pénalement responsable des délits commis dans le cadre de l'organe d'information dont il a la charge.

J'ai donc indiqué à ce groupe d'opposition l'impossibilité de publier cet article et lui ai accordé un délai supplémentaire de cinq jours pour proposer un nouvel article malgré les contraintes de délai de l'imprimeur.

MAISON FAMILIALE ET RURALE

La rentrée 2017 s'effectue sous le signe du changement à la Maison Familiale Rurale de Périgord-Limousin (cette MFR comporte trois sites de formation : Cussac, Beynac et Nontron). Depuis le début septembre, le nouveau Directeur, Monsieur Wali NOURESTANI a succédé à Gilles NAULEAU qui a fait valoir ses droits à la retraite.

L'organisme de formation dispense essentiellement des formations professionnelles continues par alternance dans le champ de l'orientation, l'accès à l'emploi et à la qualification aux métiers de la forêt. Elles s'adressent, à travers divers dispositifs, aux demandeurs d'emploi, aux travailleurs non salariés, aux jeunes, aux adultes, ou encore aux travailleurs reconnus handicapés.



Et enfin un pôle de formation « à la carte » destinée aux salariés des entreprises en informatique bureautique (environnement Windows ou Google, Word et Excel, les réseaux sociaux, ...)

Pour tout renseignement appeler la MFR de Nontron au 05.53.60.36.93 ou mfr.nontron@mfr.asso.fr

LES SERVICES TECHNIQUES ONT DE LA TENUE !

Toujours dans l'esprit de faire fonctionner l'économie locale, la Commune a décidé depuis le 16 octobre de confier au pôle logistique de l'hôpital de Nontron, l'entretien des tenues vestimentaires des agents techniques. Ainsi plutôt que d'entraîner des déplacements hors du territoire comme c'était le cas auparavant, l'impact carbone sur l'environnement est réduit, et les coûts de cette prestation diminuent, Nos « cantonniers » présentent de belles tenues et chacun y trouve son compte ! Encore un exemple de la volonté municipale de collaborer avec les structures locales aussi souvent que possible.

UN DÉSHÉRBANT ÉCONOMIQUE

Le vinaigre blanc ne coûte rien, ou presque. Ce n'est pas néfaste pour l'environnement, mais c'est en revanche très efficace contre les mauvaises herbes. Au fond, c'est tout ce que l'on demande. Et le pire dans tout ça, c'est que c'est facile à faire. Pour cela vous aurez besoin de 3 litres de vinaigre blanc, de 100 grammes de sel, d'un peu de liquide vaisselle, et d'un flacon pulvérisateur. Vous voyez, c'est pas grand-chose. Bon maintenant, comment on fait ?

C'est parti : Versez vos 100 grammes de sel dans le vaporisateur vide. Remplissez ensuite le reste du flacon avec le vinaigre blanc. Ajoutez une pointe de liquide vaisselle. Vaporisez ensuite votre lotion maison sur les mauvaises herbes dans la matinée, le produit sera plus actif en se réchauffant au soleil. Vous pouvez également (et surtout) faire usage de cette mixture sur les terrasses, les allées. Dans les massifs, mettre vraiment juste quelques gouttes sur la plante concernée pour ne pas perturber l'équilibre de la terre aux alentours.

Veillez au passage à ne pas en mettre dans le potager ou sur vos fleurs (ce serait quand même bête de tout perdre). Le vinaigre détruit en effet les micro-organismes dont les plantes ont besoin pour se développer.



UFC QUE CHOISIR vous informe sur vos droits, vous aide à traiter vos litiges et répond à vos questions autour de nombreux thèmes de la consommation : assurances, banques, logement, téléphonie, internet, automobile, loisirs, etc.

En privilégiant les relations et la solidarité entre les personnes, notre association, l'UFC QUE CHOISIR, s'attache à représenter les consommateurs dans les différentes instances départementales.

1 Square JEAN JAURES - 24000 PERIGUEUX - Tél : 05 53 09 68 24 ufcquechoisirdordogne@orange.fr





BIENVENUE AU GEM DE NONTRON

Le Groupe d'Entraide Mutuelle de Nontron a ouvert ses portes le 20 mars 2017 au 9 rue Jean Moulin. Ce dispositif piloté par l'association Croix Marine et financé par l'ARS s'adresse à toute personne en situation d'isolement, de fragilité psychologique ou souhaitant participer aux activités et à la vie du lieu. Deux animateurs, Mariette et Guilhem, sont présents afin de vous accueillir dans cette grande maison lumineuse où l'on peut aussi bien venir se détendre autour d'un jeu et d'une boisson que participer aux activités proposées.

Le GEM est donc un lieu d'accueil libre et ouvert à tous. Un programme est élaboré tous les mois avec les participants en fonction des envies de chacun. Visites, découvertes, cinéma, ateliers créatifs, repas partagés, rencontres, projets collectifs... sont autant d'activités que nous partageons ensemble dans un esprit d'entraide et de convivialité. La participation au GEM est gratuite, une contribution modeste peut tout de même être demandée pour certaines activités telles que les repas partagés (2€) ou certaines sorties payantes (moitié prix).



ENVIE DE

* FAIRE DES RENCONTRES ?

MANGER ENSEMBLE ?

FAIRE DES SORTIES À PLUSIEURS ?

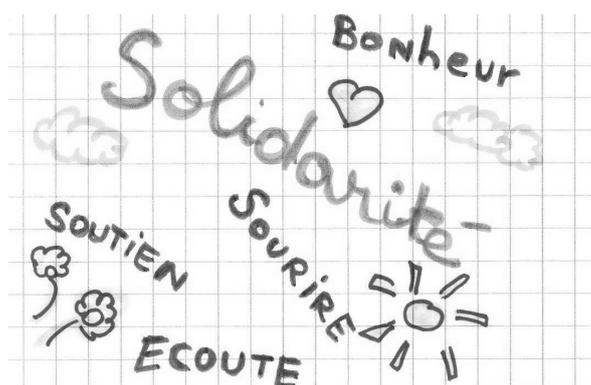
PARTICIPER À DES ATELIERS ET DES PROJETS COLLECTIFS ?

LE GEM EST OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

9 RUE JEAN MOULIN - NONTRON - 07.69.82.97.24

Après six mois de fonctionnement, déjà une douzaine de personnes font vivre le GEM... vraiment contentes d'avoir enfin trouvé un lieu de loisirs où partager du bon temps à plusieurs ouvert toute la semaine et toute l'année sur Nontron.

Le GEM est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h, vous pouvez retrouver notre programme et plus d'informations sur notre page Facebook « GEM Nontron » ou sur le site croixmarine24.fr. Contactez-nous et venez jeter un œil !!!
09 84 07 29 25 / 07 69 82 97 24
ou gemontron@croixmarine24.fr



Salle Bébert



Gilbert Védrenne (1946-2013) L'ami nontronnais

Bébert, un ami des Nontronnais auxquels il était toujours disposé à rendre service, avec qui il aimait partager de bons moments, rire avec ses bons mots et aussi, inmanquablement faire la fête.

Bébert, un ami aussi des associations puisqu'il avait œuvré dans plusieurs d'entre elles avec passion et dévouement, marquant son empreinte à sa façon.

Qu'il s'agisse de sa contribution au comité nontronnais pour la recherche médicale, il y a de nombreuses années, de sa présence à l'association des Donneurs de Sang, de son implication dans les manifestations de la Compagnie des Soufflaculs où il menait hautement son rôle mémorable de Roi Dagobébert 1^{er}, notre ami Gilbert Védrenne dit « Bébert » a toujours été là en véritable animateur de la vie Nontronnaise.

Il fut aussi, ne l'oublions pas, un Président apprécié du comité des œuvres sociales du personnel communal pendant longtemps.

Mais c'est sans aucun doute dans le monde du rugby, avec le C.S.N., que notre Bébert, s'est véritablement exprimé et épanoui. Il y a trouvé une famille en participant activement à toutes les actions, notamment auprès des jeunes sur lesquels il savait veiller. Il y a exprimé ses sens des valeurs humaines. Il y a communiqué son véritable sens de l'Amitié. « *L'amitié c'est ce qui vient au cœur quand ensemble on fait des choses belles et difficiles* » (abbé Pierre). C'est en quelque sorte le parcours de Bébert... sa vie c'est un peu un beau match de rugby.

Présent partout, même peut-être quand on ne l'attendait pas, Bébert Védrenne, était véritable personnage, à la fois très humble, discrètement attentif, altruiste affirmé, mais aussi constamment jovial, fréquemment truculent, maniant un humour bien à lui parfois très décapant, très réactif et trouvant à tout le monde d'improbables sobriquets. Il y avait sûrement un peu de Rabelais chez notre Bébert qui nous a confirmé que « *le rire est le propre de l'homme* ».

Bébert était profondément humain.

En effet, il avait en même temps, comme on dit, « *le cœur sur la main* », toujours prêt à rendre service, et son allure débonnaire laissait entrevoir un être empreint d'une grande sensibilité que son côté clownesque masquait bien souvent.

Gilbert Védrenne, pur Nontronnais fier de sa commune à laquelle il était enraciné, était devenu, et reste, incontournable dans le paysage local et aujourd'hui, à sa manière, il est pour nous indissociable de notre culture (ou « Soufflaculture ») nontronnaise et de nos petites histoires et anecdotes locale(s) (*qu'il a d'ailleurs bien contribué à alimenter*).

Rappelons aussi qu'il a été l'employé actif, à la répartition mémorable, pendant une vingtaine d'années de la première supérette de Nontron, c'était Une devenu Codec, géré par Gaby Agard. C'est plus tard au début des années 90, qu'il fit son entrée à la Mairie,... non pas comme Maire, ni comme joyeux animateur ... mais toujours au service des autres.

Partageant son temps entre le rôle de projectionniste au cinéma, et la mission, ô combien sérieuse, de garde-champêtre, fonction qui ne fit que grandir la popularité du personnage mais pas grossir les caisses de la commune car peu de PV furent dressés à cette époque... S'acquittant avec bonne humeur de toutes ses tâches publiques, Bébert trouvait là encore sa raison d'être : s'occuper des autres et leur donner par un sens unique de la communication, du bonheur, dont il manquait peut-être pour lui-même, lui qui égaya pourtant Nontron, s'inquiétait d'autrui, mais parlait si peu de lui.

Comment en ce moment de rassemblement des Nontronnais autour de toutes les associations, ne pas avoir une pensée pour lui.

Et plus qu'une pensée, c'est rendre un hommage à Bébert, en marquant nos murs de son empreinte.





EN PASSANT PAR LE MARCHÉ

Moment hebdomadaire incontournable pour les Nontronnais qui s'y retrouvent, c'est le rituel sacré des emplettes chaque samedi matin. Chacun déambule entre le haut de la rue Carnot et la place Mérilhon. Nontron sort ses étals et ses cageots, ses couleurs et ses senteurs. Venez flâner entre les marchands de primeurs, dont deux bio, le poissonnier, les marchands d'huîtres, le traiteur le boucher-charcutier, le boulanger bio, les producteurs de fromages et de bière locale, les volaillers, et autres vendeurs de nems, miel, fruits de saison, gâteaux maison, plants bio, fleuriste, vêtements pantoufles, accessoires, laine, mercerie, matériels de cuisine, etc... toute une palette de produits et de bonnes choses vous y attend : c'est l'occasion de faire le plein de produits locaux et artisanaux de qualité !

A ne pas manquer les 23 et 30 décembre 2017 : venez à la rencontre de la perle noire du Périgord, et dégustez: au passage les mignardises concoctées par Eric Daubert, le Chef de l'Hôtel Péliçon, sous la halle de la Mairie.



AS NONTRON SAINT PARDOUX

Le club de foot de l'AS Nontron Saint Pardoux compte pour la saison 2017-2018, environ 200 licenciés.

Ce chiffre se maintient, mais en fait nous comptons une augmentation considérable de nouvelles pousses de joueurs. L'effet Coupe d'Europe et la promotion du Football féminin contribue à ceci. Notre volonté principale est de poursuivre la structuration du club et de notre Ecole de Foot. Nous



avons mis l'accent sur la formation de nos éducateurs. Nos efforts ont été récompensés puis que nous venons d'obtenir le LABEL ESPOIR !

Toutes les catégories de notre Ecole de Foot sont représentées, des U7 aux U18.

Une équipe de jeunes filles est engagée en compétition régionales U15 !

Nous avons intégré 3 jeunes en service civique. Ils ont pour mission la promotion du football en zone rurale, de redynamiser la fréquentation du club house en en faisant un lieu d'accueil. Ils soutiennent et accompagnent aussi 2 équipes de jeunes.

Nos équipes séniors sont présentes au niveau Ligue et District.

Nous venons pour cette saison de créer une entente avec le club de Piégut.

Le club, par ses dirigeants et son bureau, organise différentes activités sur le territoire tout au long de l'année.

Nous offrons aussi à nos jeunes 2 sorties à Bordeaux pour assister aux matchs des Girondins de Bordeaux tous les ans !

Nous remercions les collectivités qui nous soutiennent dans le fonctionnement du club, pour les subventions et entretien des différentes infrastructures.

Ces contributions et nos efforts ont permis de réaliser 3 objectifs fixés l'année dernière : Labellisation de l'école de foot, acquisition d'un minibus et la création de notre équipe féminine !

Un grand merci à toutes les personnes, sponsors, bénévoles, dirigeants qui permettent à l'AS Nontron Saint Pardoux de fonctionner sainement !

Si vous souhaitez nous rejoindre en tant que joueur, dirigeant ou juste en spectateur, la porte vous est grande ouverte !!

- Vincent THOMAS : 06 26 69 15 24
- Estelle FOSSECAVE : 06 52 24 53 73 (secrétariat)

PROJET CITOYEN

La commune de NONTRON a accueilli le Projet Citoyen cette année.

Ce projet mené par La Communauté de Commune du Périgord Nontronnais, consiste à proposer différents travaux aux jeunes du territoire, qui sont réalisés contre une compensation financière des communes, dans le but de financer un séjour (mer ou montagne). Les jeunes sont encadrés par du personnel qualifié tout au long des chantiers. Cette année 46 adolescents entre 14 et 18 ans ont réalisé 15 chantiers d'une semaine, sur 15 communes du territoire.

Du 30 Octobre au 03 Novembre, 7 jeunes étaient sur la Commune de Nontron. Suite à un rendez-vous en amont avec Mr Pascal BOURDEAU et Madame Caroline LIVERT, des travaux leurs ont été confiés.

Il s'agissait de repeindre les volets de la bibliothèque municipale .Laura, Lorely ,Léa, Marilou Gael, Alexandre et Léo se sont donc occupés à réaliser ces travaux de restaurations. Après quelques heures de travail et quelques coups de pinceaux, les volets de la commune étaient comme neuf .

Les ados ont réalisé ces travaux dans une ambiance de travail conviviale. La Commune a également financé les repas du midi au centre de loisirs de NONTRON. Le maire, les élus, le personnel sur place et les ados ont participé pleinement à la réussite de ce projet.

La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais remercie Monsieur le Maire ainsi que les personnels de la commune pour leurs implications et leurs participations à ce projet.



CARTE GRISE

Carte grise : vos démarches désormais uniquement sur Internet

Depuis début novembre 2017, les guichets de carte grise des préfectures sont définitivement fermés.

Pour ceux qui n'ont pas Internet ou pour qui Internet rime avec prise de tête, rassurez-vous (un peu), il y a des alternatives.

FranceConnect, la clé de votre dossier en ligne

FranceConnect, malgré son nom louche de vendeur à domicile, est le système officiel national qui permet de s'identifier pour la plupart des démarches administratives. Et c'est assez simple.

Il suffit de connaître votre identifiant et votre mot de passe pour les Impôts, Ameli (la Sécu) ou La Poste. Généralement, on choisira les Impôts, parce qu'on n'est presque tous obligés de s'y connecter et que les Impôts n'ont pas leur pareil en matière d'informatique.

Avec les Impôts, il suffit de rentrer son numéro fiscal (partout en haut à gauche des courriers) et le mot de passe que l'on a choisi. En cas d'oubli, on pourra en changer.

Une fois identifié sur FranceConnect, on peut accéder à des tas d'obligations administratives, concernant la Carte Grise, mais aussi le Permis de Conduire, le nombre de points restants, le paiement des amendes...

Pour effectuer vos démarches de carte grise, connectez vous sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Le site officiel vous permet d'effectuer :

- La demande d'immatriculation
- Le changement d'adresse,
- La déclaration de vente du véhicule
- La demande de duplicata.



Attention, certains sites peuvent effectuer les démarches, mais ils sont payants.

Les échappatoires

Pour ceux qui n'ont pas Internet ou qui n'ont pas envie de se lancer, il existe plusieurs alternatives.

1. S'adresser à un professionnel habilité par exemple un garagiste. C'est notamment une solution lors de l'achat d'un véhicule auprès d'un professionnel. Celui-ci se chargeant souvent des démarches.
2. Des "points numériques" sont installés en libre-service dans les préfectures et les sous-préfectures.
3. Certaines préfectures ou sous-préfectures pourraient recevoir sur rendez-vous.



NONTRON FÊTE NOËL

*Programme des animations de Noël
Les 23 et 24 décembre 2017*

La municipalité de Nontron en partenariat avec les commerçants et les artisans vous propose les animations suivantes:

- Marché de Noël de 9h00 à 21h30 le samedi et de 10h00 à 16h00 le dimanche.*
- Concert avec le groupe « ARISTOFAN » le samedi soir à partir de 18h00, restauration proposée par les commerçants avec vin chaud & soupe de carcasse offerte par la municipalité.*
- Manège et balade en calèche gratuits, pêche aux canards et barbe-à-papa payantes, distribution de bonbons par le Père Noël. Maquilleuse sur visage (uniquement samedi)*
- Jeux gratuits avec structures gonflables sous le chapiteau.*

Marché aux truffes

Les samedis 23 et 30 décembre sous les halles de la Mairie

Concours de la plus belle vitrine

Les 23 et 24 décembre 2017 le centre-ville sera fermé à la circulation

Vœux du maire le vendredi 12 janvier à la salle des fêtes

Repas des aînés le dimanche 4 février

Bulletin Municipal de la ville de Nontron Imprimé en 1800 exemplaires - DÉCEMBRE 2017
Directeur de la publication : Pascal Bourdeau - Conception, réalisation : Mairie de Nontron
Graphismes et mise en page : Jacques Lagorce - Frédéric Lambert
Crédit photos : Nord Dordogne, Mairie de Nontron et Xavier Lavallée.